

**BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET**

Date : 31/ 05/ 2024

INTITULÉ DE L'ACTION : Fête des voisins

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	50 euros
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Alimentation	500 euros		
Boissons	200		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	50 euros		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>900 euros</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Musiciens (pas contactés encore)	200		
		Bénévolat	5 personnes à 100 euros

<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>			
Bénévolat	5 personnes à 100 euros		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	1050 euros	<b>TOTAL</b>	1050 euros

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis.**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.